

Concours : CAPLP interne

Section : Génie mécanique

**Option : Maintenance des véhicules, machines agricoles,
engins de chantiers**

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Pascale COSTA

Présidente du jury

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements	5
Résultats statistiques	6
Définition des épreuves du concours	8
Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité	10
1. Conseils aux candidats et attentes du jury.....	10
2. Remarques sur les dossiers examinés.....	11
3. Résultats	13
Commentaires sur l'épreuve d'admission	14
1. Déroulement de l'épreuve	14
2. Critères d'évaluation	16
3. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission	17
4. Conseils aux futurs candidats	19
5. Exemple de situation d'évaluation relative à l'épreuve d'admission	20
6. Résultats	25
Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République.....	26
Ressources pour une préparation au concours	27

Avant-propos

La loi pour la refondation de l'école de la République a affirmé les principes sur lesquels devaient être construits la formation et le recrutement des enseignants. Parmi ceux-ci, figure le fait que :

« La qualité d'un système éducatif tient d'abord à la qualité de ses enseignants.(...) De nombreuses études attestent l'effet déterminant des pratiques pédagogiques des enseignants dans la réussite des élèves. Enseigner est un métier exigeant qui s'apprend.(...)

Le développement d'une culture commune à tous les enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative doit permettre d'encourager le développement de projets transversaux et interdisciplinaires. (...) Le cadre national des formations dispensées et la maquette des concours de recrutement, élaborés conjointement par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, seront fondés sur une plus grande prise en compte des qualités professionnelles des candidats et sur le développement des savoir-faire professionnels. »

Cette session répond aux attentes de l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

En ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité, seulement 50 % des candidats inscrits ont envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le jury conseille aux candidats de lire avec attention les remarques et conseils donnés dans ce rapport.

L'épreuve d'admission a un coefficient double par rapport à celui de l'épreuve d'admissibilité ; son influence est donc non négligeable sur le classement final. Les candidats sont invités à lire avec application les conseils donnés dans ce rapport afin de bien appréhender les compétences ciblées. Cette épreuve *« permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République »*. Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place lors de l'entretien ; en effet, la mission première que fixe la Nation à ses enseignants est de transmettre et faire partager aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité.

La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des diplômes, qui y sont préparés, sont un préalable incontournable à la réussite au CAPLP. Une bonne perception du fonctionnement des structures pédagogiques est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des formations professionnelles du secteur de la maintenance des véhicules et des matériels. Les futurs candidats doivent donc se préparer à l'épreuve d'admission par un entraînement, notamment aux techniques professionnelles de diagnostic et d'interventions et ceci dans la perspective de tous les enseignements relevant de la responsabilité du

professeur de lycée professionnel en sciences et techniques industrielles.

Il est attendu des futurs candidats de maîtriser les bases du métier, les techniques et les outillages spécifiques de la maintenance des véhicules et des matériels, de connaître les méthodes, les matériels et les équipements et de pouvoir s'adapter aux situations (matériels, produits) proposées. Nous rappelons que le support de l'épreuve pratique ne se limite pas uniquement aux voitures particulières mais peut également porter sur les véhicules de transport routier, sur les machines agricoles et engins de chantier.

Les candidats ne doivent pas se contenter de leurs acquis, mais approfondir leurs connaissances et développer les compétences qui permettent d'anticiper l'évolution du métier de technicien de maintenance des véhicules et des matériels. Ils doivent ainsi faire preuve de curiosité scientifique et technique et développer une certaine polyvalence en tenant compte de l'évolution de la profession, des métiers, des technologies et de la réglementation.

Les investigations conduites doivent prendre appui sur les activités des référentiels des filières de la maintenance des véhicules ou maintenance des matériels en prenant en considération le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Elles doivent être nourries par une vision élargie du parcours de formation du niveau V au niveau III. Chaque candidat doit avoir à l'esprit qu'il pourra être amené à intervenir dans tous les niveaux de formation dispensés en lycée professionnel et que par conséquent, il doit s'approprier un minimum de connaissances sur l'ensemble de ces niveaux.

La session 2017 de ce concours interne présentait onze postes pour le concours public et quatre postes pour le privé. Il a été impossible de pourvoir tous les postes pour le concours public : seuls dix candidats ont été admis. Si globalement, les candidats présents à cette session d'admission étaient bien préparés, l'admission n'a pu être prononcée pour ceux dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de lycée professionnel. Cela est regrettable dans la mesure où les besoins dans les établissements scolaires sont importants.

De très bons candidats ont su démontrer un sens de la pédagogie mise en œuvre dans la voie professionnelle et une posture professionnelle compatible avec l'exercice des missions d'enseignant ; le jury les en félicite.

Pour conclure cet avant-propos, le jury souhaite que ce rapport soit une aide efficace aux futurs candidats au CAPLP génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers.

Pascale COSTA
Présidente du jury

Remerciements

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée Joseph Gallieni de Toulouse, son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Résultats statistiques

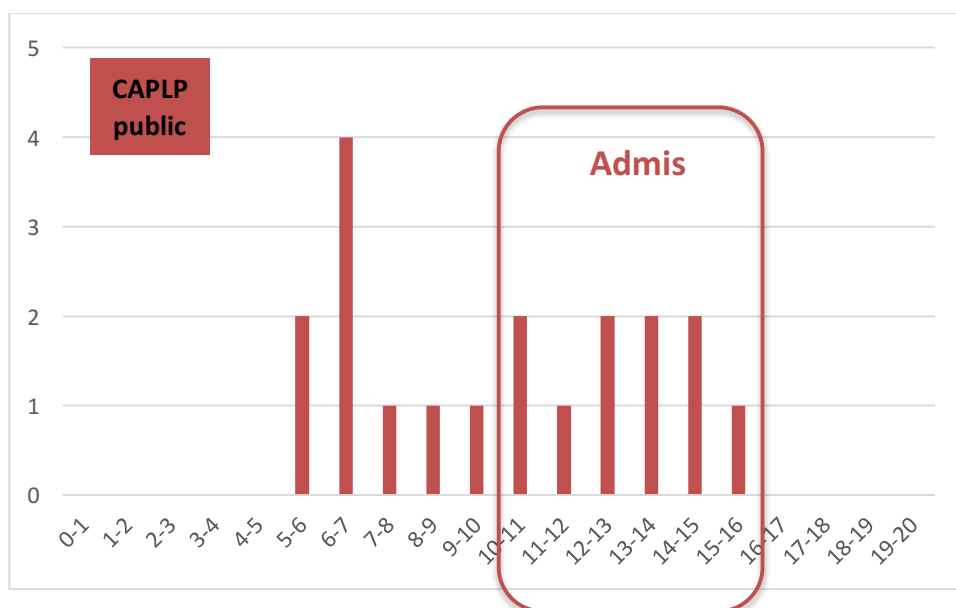
Bilan statistique global

	Nombre de postes	Inscrits	Candidats non éliminés	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
Public	11	68	34	25	19	10
CAER-CAPLP privé	4	19	13	9	9	4

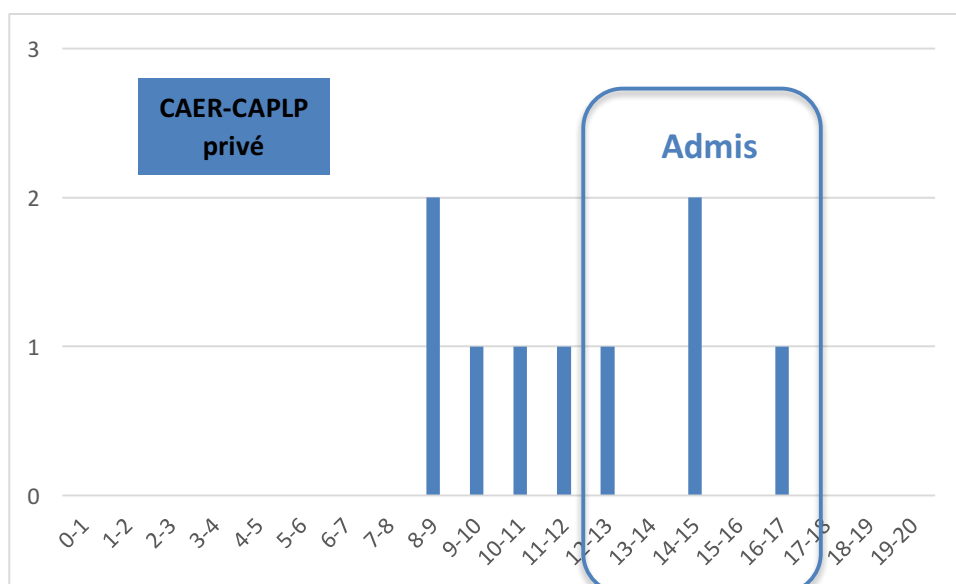
Statistiques obtenues à l'admissibilité et à l'admission

		Public	CAER (privé)
Admissibilité	Note obtenue par le premier candidat admissible	15,5	13
	Note obtenue par le dernier candidat admissible	9	10
	Moyenne des candidats non éliminés	10,5	10,6
	Moyenne des candidats admissibles	11,7	11,9
	Écart-type non éliminés	2,7	2,7
	Écart-type admissibles	1,8	1
Admission	Note obtenue par le premier candidat admis	16	17
	Note obtenue par le dernier candidat admis	10,3	12,3
	Moyenne des candidats présents	10,1	11,9
	Moyenne des candidats admis	12,9	14,5
	Écart-type des candidats présents	3,4	2,9
	Écart-type des candidats admis	1,7	1,9

Histogramme pour les candidats au CAPLP public (épreuves d'admissibilité et d'admission)



Notes obtenues au CAER-CAPLP privé (épreuves d'admissibilité et d'admission) :



Définition des épreuves du concours

Les attentes de ce concours sont définies dans l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

L'évaluation de ces épreuves prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013).

A. Épreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

B. Épreuve pratique d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes.

Coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Commentaires sur l'épreuve d'admissibilité

1. Conseils aux candidats et attentes du jury

La première partie du dossier de RAEP permet aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre son parcours et l'analyse qu'il fait de son expérience pédagogique. Le jury attend du candidat qu'il présente son parcours personnel et professionnel lui ayant permis de construire progressivement les compétences requises pour prétendre à l'accès au grade de professeur (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, BOEN du 25 juillet 2013). Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues. Le candidat doit montrer, dans son dossier, en quoi son parcours lui a permis de construire et d'acquérir les compétences permettant d'exercer le métier de professeur dans la discipline visée. Certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes dès lors qu'elles auront permis de construire des compétences utiles pour exercer le métier d'enseignant.

Dans la seconde partie, quelle que soit la réalisation pédagogique retenue, c'est la pertinence du choix et la qualité de l'analyse, tant au regard des enjeux disciplinaires qu'au niveau des contenus et des démarches, qui sont attendus. Il s'agit moins de rendre compte d'une expérience « d'enseignement modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées. Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours de formation. Une réelle prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement est attendue.

Le jury a en conséquence toute latitude, pour apprécier les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement (et de la vie scolaire), dès lors qu'elles auront permis de construire et de montrer au moyen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience l'existence de compétences similaires à celles qui sont requises pour exercer le métier d'enseignant.

Les épreuves des concours internes ont été fixées afin de permettre d'apprécier des compétences pédagogiques et/ou éducatives transférables. Cependant, quelle que soit la situation vécue par le candidat et développée dans son dossier, le jury apprécie que le candidat développe une approche pragmatique conforme aux attendus définis dans le règlement du concours.

Le jury rappelle que :

- les candidats doivent respecter scrupuleusement le cahier des charges d'élaboration du dossier RAEP ;
- les candidats doivent être vigilants sur l'orthographe et respecter la syntaxe dans la rédaction de leur rapport, compétence exigée pour exercer dans la fonction postulée ;
- la crédibilité de l'enseignant en maintenance des véhicules et des matériels s'appuie sur son expertise de la discipline. Aussi, la formation initiale de certains candidats devrait être complétée par une expérience professionnelle en entreprise.

Le jury conseille aux candidats de se préparer à cette épreuve. Un minimum de connaissances des textes réglementaires régissant la voie professionnelle et des stratégies pédagogiques à adopter en lycée professionnel est impératif.

La maîtrise des données et des procédures techniques utilisées dans la spécialité sont des éléments essentiels à la réussite.

Un candidat sans expérience d'enseignement a tout intérêt à rechercher une observation dans une classe et en faire une analyse pour construire la deuxième partie du RAEP.

2. Remarques sur les dossiers examinés

Première partie : L'expérience professionnelle des candidats - Parcours professionnel et responsabilités assurées en lien avec le métier d'enseignant

Le jury a constaté que globalement, les candidats avaient un parcours professionnel riche et diversifié en adéquation avec la fonction postulée. Cependant, le manque de description et de justification des parcours des candidats ne permet pas toujours de percevoir les responsabilités assumées et les titres ou diplômes acquis.

Deuxième partie : L'expérience professionnelle des candidats - Réalisations pédagogiques dans la discipline

Pour l'ensemble des filières (maintenance des matériels et maintenance des véhicules), le jury rappelle aux candidats l'existence du portail national de ressources Eduscol STI :

<http://eduscol.education.fr/sti/contenu/presentation-portail-des-rnr-sti> .

La prise en compte de l'hétérogénéité des élèves devient prégnante dans les parcours pédagogiques, il est donc nécessaire de proposer des activités différenciées ou spécifiques.

L'outil numérique faisant partie intégrante du quotidien des jeunes générations d'élèves, il convient aux candidats de s'interroger sur l'exploitation de cet outil dans les apprentissages, tant pour développer la maîtrise de la langue que pour utiliser des supports virtuels facilitant la conceptualisation d'un système mais également, renforcer l'exercice de l'esprit critique sur une information technique.

Le jury a apprécié :

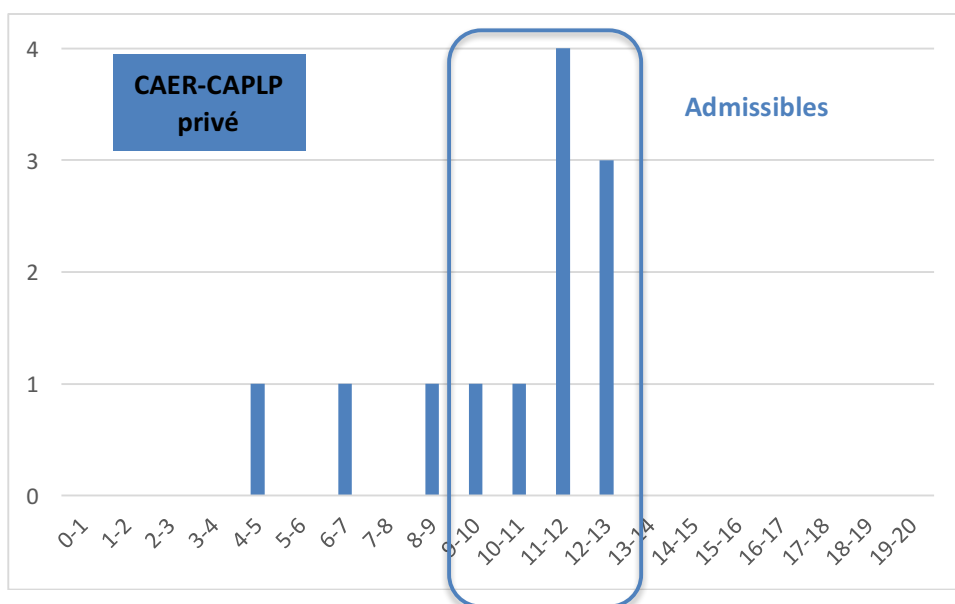
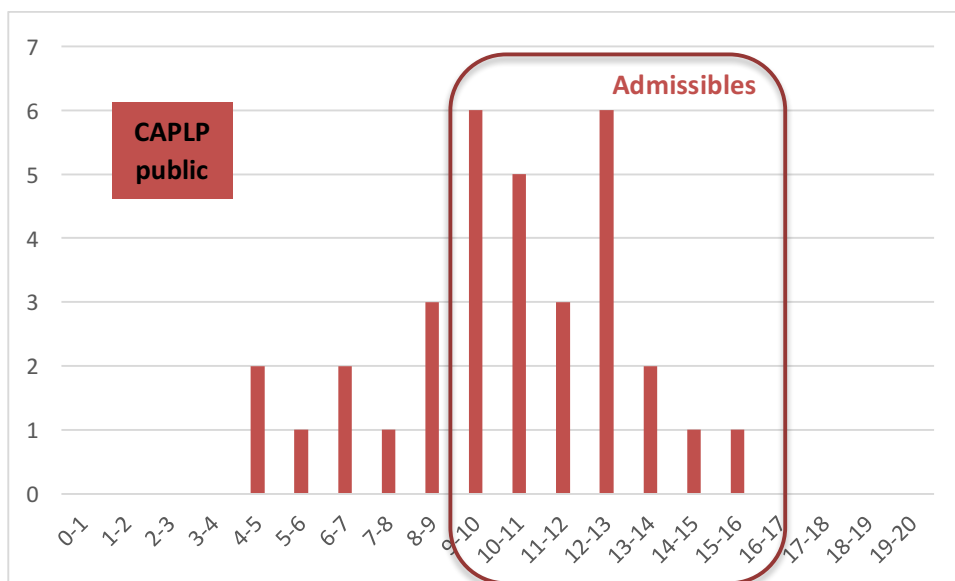
- le respect du cahier des charges : la forme du dossier précisée dans la définition de l'épreuve ;
- une qualité d'expression, une maîtrise de la syntaxe, des annexes soignées, claires et pertinentes ;
- la diversité et la richesse des expériences professionnelles et la présence d'annexes pour illustrer les propos ;
- une explicitation des objectifs en lien avec le référentiel du diplôme visé (CAP ou Bac Pro maintenance des véhicules ou maintenance des matériels), une exploitation réfléchie du référentiel (lien entre activités professionnelles, compétences et savoirs associés) ;
- une justification des choix pédagogiques en fonction du profil des élèves, de l'environnement de l'établissement et du contexte de la formation ;
- la présentation de documents pédagogiques (TP, TD, apports technologiques, tableau de progression, ... dans la seconde partie et dans les annexes) ;
- la place de l'évaluation dans les activités ;
- des progressions pédagogiques centrées sur l'évaluation des compétences ;
- des successions d'activités mobilisant des compétences dans des contextes portant une complexité croissante ;
- des protocoles d'évaluation par compétences construites en équipe pédagogique ;
- l'intégration du numérique dans les apprentissages ;
- la capacité à développer la recherche d'informations et l'exercice de l'esprit critique chez l'élève ;
- les séquences pédagogiques intégrant un travail de l'élève hors du temps de classe ;
- les animations de groupe favorisant l'expression des élèves, la justification, la construction de dossiers techniques (même minimaliste en classe de seconde).

Le jury a regretté :

- la méconnaissance par certains candidats de la définition de l'épreuve du concours ;
- la présentation de parcours sous la forme d'un CV linéaire sans référence aux compétences développées et des parcours de formation peu détaillés voire absents ;
- le non-respect de la mise en page, l'absence de pagination, la présence de documents non pertinents ou en nombre trop important (pour rappel 1 à 2 documents ou travaux) ;
- trop de fautes d'orthographe dans certains dossiers et des présentations négligées ;
- l'absence d'exploitation pédagogique ;
- des exploitations pédagogiques comprenant des travaux pratiques enchaînant une succession de questions portant sur l'acquisition des savoirs et non sur le développement des compétences ;
- l'absence de mise en situation associée à la santé et sécurité au travail pour les gestes professionnels soumis à la réglementation « dérogations aux travaux interdits pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans » ;
- l'absence de progression pédagogique ;
- des progressions pédagogiques trop souvent élaborées en fonction de savoirs et non des compétences ;
- l'absence de tableau de bord pour le suivi hebdomadaire de l'acquisition des compétences de l'élève ;
- la mise en avant de compétences non illustrées par des activités, des présentations d'activités peu pertinentes, des supports inadaptés au niveau du diplôme visé ;
- une utilisation insuffisante des outils de descriptions visuelles (tableaux, chronogramme, carte heuristique...) ;
- l'absence de l'utilisation de l'outil numérique dans les apprentissages ;
- des fiches de déroulement de séance portant l'activité de l'élève par des verbes d'action : écouter, participer, recopier (le tableau) ;
- des situations présentées qui restent trop théoriques, issus d'une réflexion mais sans expérimentation auprès des élèves ;
- des analyses de séances ne portant pas de remédiation ou de remise en cause de la pratique pédagogique ;
- des évaluations centrées sur les savoirs à un instant « t » de la séquence ;
- le manque de prise en compte des autres disciplines dans la mise en œuvre de la réalisation pédagogique, notamment sur la co-construction d'une séance avec l'enseignant d'analyse fonctionnelle et structurelle (AFS) ;
- le manque d'ambition pour amener les élèves à renforcer la maîtrise de la langue, écrite et orale ;
- la non utilisation des dispositifs institutionnels (accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité), dans les scénarios de formation.

3. Résultats

Histogrammes pour l'épreuve d'admissibilité



Commentaires sur l'épreuve d'admission

1. Déroulement de l'épreuve

Travaux pratiques (4 heures)	Préparation de l'exploitation pédagogique (1 heure)	Exposé + entretien (1 heure)
Intervention de maintenance sur un véhicule, un matériel ou un engin nécessitant la réalisation de mesures, contrôles et paramétrages. L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable : <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser un diagnostic ; - de remettre en conformité le véhicule, le matériel ou l'engin confié ; - de justifier ses choix et sa démarche. 		Exposé 30 mn Présentation d'une séquence d'enseignement en Bac Pro MV ou Bac Pro MM s'appuyant sur la totalité ou sur l'une des activités support des travaux pratiques.
		Entretien avec le jury 30 mn

Cette épreuve, d'une durée totale de 6 heures, prend appui sur des systèmes ou sous-systèmes du domaine de la maintenance des voitures particulières, des véhicules de transport routier, des matériels agricoles et des engins de chantier. Ces équipements sont d'une technologie récente.

Les dossiers techniques des systèmes (manuels de réparation, schémas électriques, ...) sont proposés aux candidats sous forme numérique ou en format papier.

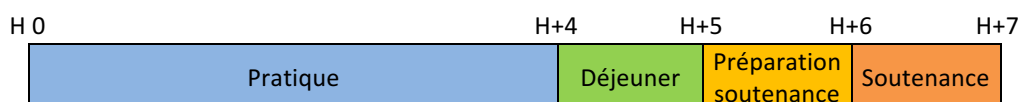
L'ensemble des thèmes couvre, de manière significative, les activités des bacheliers professionnels de la filière maintenance des véhicules et des matériels.

L'épreuve se déroule sur un poste tiré au sort.

Les candidats doivent se présenter avec une tenue de travail correcte (combinaison, blouse, paire de chaussure de sécurité). L'outillage nécessaire est mis à disposition sur le poste de travail ou à la demande du candidat.

Les écrits rédigés par le candidat et les documents exploités sont à disposition des candidats pendant la préparation, l'exposé et l'entretien. Ils sont récupérés, pour archivage, à l'issue des épreuves mais ne font pas l'objet d'une notation.

Un temps d'une heure, pour le repas, est prévu entre l'épreuve pratique et la préparation à la soutenance. Il est vivement conseillé au candidat de prévoir leur déjeuner.



Au début de l'épreuve, une clé USB avec les référentiels de maintenance des véhicules et maintenance des matériels est remise au candidat.

1.1 Travaux pratiques : diagnostic – intervention

Les actions menées par les candidats doivent être effectuées à un niveau de maîtrise méthodologique supérieur à celui d'exécution.

La démarche appliquée est la démarche chronologique de maintenance partant d'un symptôme véhicule. Cette démarche, rigoureusement exécuté et explicité au jury, permet au candidat de mettre en valeur ses compétences disciplinaires. Elle permet de s'assurer des facultés d'analyse, de compréhension des systèmes, du niveau de maîtrise des savoirs disciplinaires.

En général, les candidats s'approprient correctement le sujet. Ils prennent le temps de la réflexion, la recherche d'un minimum d'informations est effectuée. Ils devraient cependant s'attacher à prendre le maximum de soin au bon déroulement de l'analyse du problème posé en vue d'extraire les principales étapes d'une démarche professionnelle de diagnostic.

Il est à noter que les candidats qui méconnaissent la technologie du véhicule ou matériel tiré au sort ne sont pas en difficulté, s'ils maîtrisent les étapes chronologiques de maintenance et de diagnostic et l'utilisation des outils de mesure et contrôle. Il est cependant indispensable d'enrichir ses connaissances disciplinaires sur l'ensemble des véhicules, matériels et engins constituant les diplômes d'enseignement.

Durant cette première partie d'épreuve, le candidat aborde deux activités durant laquelle il doit :

Pour l'activité de diagnostic (rechercher les causes de dysfonctionnement)

- établir l'inventaire des causes possibles et les hiérarchiser ;
- réaliser les mesures et contrôles qui permettent de vérifier les hypothèses ;
- interpréter les résultats : analyser les mesures réalisées, rendre compte de la démarche utilisée et justifier les résultats obtenus.

Nota : Le diagnostic ne doit pas se limiter à un inventaire non-exhaustif des causes possibles, mais il doit permettre d'identifier clairement le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de la réparation.

Pour l'activité de maintenance (réparation) :

- effectuer la remise en conformité attendue en tenant compte des consignes d'hygiène, de sécurité et de la méthode du constructeur.

Nota : L'activité de maintenance comprend les opérations de dépose, contrôle, repose, réglages, mise en conformité et essais de fonctionnement.

1.2 Partie exploitation pédagogique

Pour cette partie d'épreuve, l'action s'appuie sur l'activité de mise en œuvre pratique réalisée en première partie. Le travail demandé concerne le développement d'une action pédagogique adaptée à la classe désignée par le jury.

Durant la préparation à la soutenance, le candidat dispose, d'une clé USB, des documents de l'épreuve pratique, d'un ordinateur avec les logiciels bureautiques et d'un accès internet.

Le candidat doit développer une séquence et séance de formation sur le thème retenu dans laquelle il met en évidence l'articulation des connaissances à faire acquérir et des compétences développées à travers :

- l'organisation pédagogique envisagée (le plan de la séquence, la fiche de déroulement de séance et l'articulation entre les différentes phases concrètes) ;
- la présentation et le développement des points scientifiques et techniques essentiels relatifs au système ;
- le développement technique et didactique d'une séance en définissant les objectifs visés, les prérequis nécessaires, l'inventaire du matériel didactique prévu, les évaluations envisagées ;
- la présentation d'une synthèse de la séquence ;
- les modalités d'évaluation envisagées.

Le candidat, à l'issue d'une préparation d'une heure, présente ses travaux au jury.

Cette présentation est prévue en deux phases :

✓ **Exposé (30 minutes)**

Durant cette phase, le candidat doit :

- effectuer le positionnement temporel du traitement du thème dans la formation prévue ;
- présenter concrètement le plan de la séquence, les points scientifiques et techniques essentiels, les prérequis nécessaires et faire l'inventaire des matériels didactiques ;

- développer la séance retenue ;
- présenter l'évaluation envisagée et/ou le document de synthèse demandé.

✓ **Entretien (30 minutes)**

Durant cette phase, le jury interroge le candidat sur sa stratégie pédagogique en rapport avec le thème proposé et les contenus techniques et scientifiques visés en liaison avec le thème traité.

2. Critères d'évaluation

Les compétences évaluées, ci-dessous, par le jury sont données à titre indicatif :

<i>Items</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
Déontologie et exercice du métier	
Faire partager les valeurs de la république	Transmission et partage des principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	Aptitude à contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ou de dévalorisation, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier	Utilisation d'outils, de ressources et des usages du numérique
Maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique : connaissance de manière approfondie de sa discipline, maîtrise des objectifs et des contenus d'enseignement	
Rechercher des causes de dysfonctionnement	Exploitation de la ressource documentaire
	Démarche de diagnostic pertinente et inventaire et hiérarchisation des causes possibles
	Réalisation des mesures et contrôles
Interpréter les résultats	Analyse des résultats obtenus
	Pertinence du compte rendu de la démarche utilisée et des résultats obtenus
Effectuer une intervention de qualité	Respect des consignes d'hygiène et de sécurité
	Respect de la méthodologie
	Gestion du poste de travail
Expression écrite et orale	
Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement	Utilisation d'un langage clair et adapté
	Utilisation d'un vocabulaire professionnel approprié
Pédagogique & didactique	
Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	Planification de séquences de classe et, pour cela, définition des programmations et des progressions ; identification des objectifs, contenus, dispositifs, modalités d'entraînement et d'évaluation.
	Sélection des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
	Construction des situations d'enseignement, en travaillant à partir de situations professionnelles (RAP)

3. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission

Les connaissances disciplinaires, le savoir-faire professionnel en maintenance, sont des prérequis indispensables pour réussir l'épreuve pratique. Durant celle-ci, il est demandé au candidat de suivre une démarche de diagnostic et de réparation. Partant d'un symptôme, il convient d'engager, étape par étape, les différentes phases menant jusqu'à l'identification du ou des éléments défectueux. Indépendamment du support d'exercice (tracteur, poids lourd, pelleteuse, voiture particulière...), les candidats qui savent utiliser des outils de mesure et de contrôle (outil de diagnostic, multimètre, manomètre...), mettent en avant leurs compétences professionnelles et ne sont pas pénalisés.

Le jury a constaté que certains candidats ont su mettre en valeur leur expérience pédagogique à partir du TP réalisé en première partie, en développant une stratégie pédagogique adaptée. Les candidats qui ont de bonnes connaissances disciplinaires sont à même de porter une analyse sur leur démarche de diagnostic. Cette analyse, formalisée par l'exploitation d'outils tels que, tableau de contrôles et mesures, organigramme, carte heuristique..., préfigure les prérequis nécessaires pour créer une séquence pédagogique cohérente et progressive, à même de transmettre des savoirs et développer des compétences chez les élèves.

Une partie des candidats semble bien préparée sur l'aspect pédagogique global de cette épreuve. Nombreux sont ceux qui définissent les objectifs et les prérequis des élèves avant de débiter la séance, en s'appuyant sur les savoirs et compétences du référentiel. Le jury observe que de nombreux candidats se contentent de citer le référentiel sans justifier leur choix. Les moyens de communication mis à disposition sont en général utilisés, une maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de bureautique est indispensable. Durant la présentation orale, il est demandé au candidat d'utiliser l'outil numérique et le tableau traditionnel.

Pour quelques candidats, le jury a relevé une grande disparité dans la forme et dans le fond entre la séquence pédagogique présentée dans le dossier RAEP et celle développée devant le jury.

L'épreuve de présentation d'une séquence prend appui sur des travaux pratiques. Les travaux ainsi que la présentation révèlent un niveau correct d'une majorité de candidats sur les compétences purement professionnelles liées à la pratique du métier de technicien.

L'analyse des résultats fait apparaître une catégorie de candidats (en faible proportion) qui a bien préparé cette épreuve et qui démontre d'une bonne maîtrise de la pratique professionnelle liée au métier de la maintenance. Une deuxième catégorie, dont le niveau de savoirs disciplinaires reste insuffisant pour prétendre à l'exercice des missions d'enseignant. Les grandes disparités constatées se situent essentiellement au niveau de la maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et didactiques.

Par ailleurs, le jury constate des postures de candidats inadaptées au métier d'enseignant.

Le jury a apprécié :

- ✓ au niveau de la réalisation des travaux pratiques relatifs au diagnostic et à l'intervention de remise en conformité du véhicule :
 - la capacité des candidats à s'adapter à la situation (environnement, matériel à disposition) ;
 - l'utilisation des matériels et des équipements à bon escient ;
 - l'exploitation des outils de formalisation de leur démarche (tableau de mesures et contrôle par exemple) ;
 - la gestion du temps lors de la réalisation pratique ;
 - une communication adaptée à la situation ;

- la capacité à organiser son action ;
 - la créativité du candidat ;
 - la démarche de maintenance clairement exposée ;
 - la richesse du vocabulaire technique ;
 - la capacité d'analyse des systèmes ;
- ✓ lors de l'exposé et de l'entretien :
- une présentation dynamique et argumentée ;
 - la mise à disposition du jury de supports papier en complément des documents projetés ;
 - la maîtrise de l'outil informatique dans la présentation ;
 - la qualité d'écriture au tableau traditionnel ;
 - des propositions pédagogiques pertinentes et concrètes ;
 - des documents structurés et clairs ;
 - la capacité à transposer les pratiques pédagogiques pour proposer une séquence et une séance dans un autre diplôme ;
 - la capacité à entrer dans l'échange ;
 - la maîtrise du vocabulaire pédagogique et les démarches proposées.

Les candidats qui ne maîtrisent pas les savoirs disciplinaires et qui n'ont pas de connaissances en pédagogie, sont en difficulté lors de l'entretien. Le jury rappelle que les enseignants titulaires du concours CAPLP, peuvent être amenés à enseigner auprès d'élève de 3ème préparatoire à l'enseignement professionnel, de CAP, de baccalauréat professionnel et de BTS. Une maîtrise disciplinaire au niveau III est requise.

Globalement, les objectifs de cette partie de l'épreuve ont été bien compris par l'ensemble des candidats. L'échange a été souvent constructif et a permis de construire une bonne connaissance des acquis des candidats. L'ensemble de l'échange vise à également à apprécier les compétences professionnelles des métiers du professorat. Le jury déplore, pour certains candidats, la méconnaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1 juillet 2013 publié au BOEN du 25 juillet 2013).

Le jury a malheureusement relevé dans la prestation de quelques candidats :

- la difficulté à formaliser les organisations pédagogiques proposées ;
- des écrits durant l'épreuve pratique ou au tableau traditionnel illisible ;
- des fautes d'orthographe ;
- un manque d'utilisation des outils de communication à disposition qui engendre des temps de latence préjudiciable au dynamisme de la présentation ;
- l'absence de documents pédagogiques d'organisation de la séquence proposée ;
- l'inexploitation du temps d'exposé imparti (présentation limitée à 4 ou 5 minutes pour quelques candidats) ;
- la méconnaissance du système éducatif, des textes qui l'organisent, même sur les niveaux ciblés (classes de lycée professionnel) et des organisations pédagogiques ;
- des difficultés pour décrire une stratégie de formation cohérente ;
- la confusion dans l'élaboration d'une évaluation formative, sommative ou certificative ;
- l'identification de pré requis qui ne sont pas contrôlés dans l'action présentée ;
- l'absence de projection de son action au sein d'une équipe pédagogique, d'un établissement scolaire ;
- la méconnaissance des dispositifs institutionnels (AP, EGLS).

Peu de candidats développent une démarche prenant en compte l'implication d'une équipe interdisciplinaire avec les enseignants de construction (d'AFS) par rapport à l'analyse fonctionnelle et structurelle des systèmes, le suivi du niveau d'acquisition des compétences reste aléatoire.

Le jury a noté des freins, des difficultés et des lacunes chez certains candidats :

- l'absence de méthodes dans l'approche du diagnostic ;
- le non-respect des consignes de travail (proposer des hypothèses hiérarchisées, définir des contrôles et mesures, interpréter les résultats...) ;
- une expertise technique insuffisante ;
- un transfert de méthodologies de diagnostic sur différents supports autres que le véhicule particulier difficile ;
- l'apport et l'organisation des PFMP peu intégrés dans la formation ;
- une méconnaissance des pratiques et mise en œuvre des CCF ;
- des actions d'évaluation centrées sur les savoirs et non sur les compétences.

Le jury rappelle que de nombreux constructeurs proposent une documentation exclusivement en anglais. Il apparaît que les candidats qui ont des bases de vocabulaire technique ont su comprendre les systèmes et mener un diagnostic en bonne et due forme.

4. Conseils aux futurs candidats

Le jury conseille aux futurs candidats pour se préparer à cette épreuve :

- de prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- de prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés ;
- de s'entraîner aux techniques professionnelles pour les maîtriser et si besoin de les actualiser notamment en effectuant des immersions en milieu professionnel, de prendre connaissance des systèmes actuels développés dans le domaine de l'automobile, des matériels agricoles et des engins de chantier (le multiplexage, la climatisation, les schémas hydrauliques par exemple), de savoir établir un diagnostic précis de manière à définir le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de l'intervention, d'analyser les risques encourus au préalable à toute activité de manière à mettre en œuvre les mesures adaptées (procédures et moyens) ;
- de prendre connaissance de l'ensemble des référentiels et des documents d'accompagnement des enseignements assurés par les professeurs de maintenance des véhicules et des matériels ;
- de se rapprocher, si nécessaire, d'un établissement assurant la formation à l'un de ces diplômes ;
- de s'informer sur les dispositifs pédagogiques liés à la rénovation de la voie professionnelle (enseignements généraux liés à la spécialité, accompagnement personnalisé, démarche de projet) ;
- de maîtriser les concepts pédagogiques et la didactique des formations professionnelles ;
- de maîtriser l'outil numérique dans le cadre d'un usage courant ;
- de se préparer à conduire un entretien oral avec le jury en fin d'épreuve. Cette action doit permettre au candidat de présenter et critiquer l'activité qu'il a conduite, les démarches utilisées et de faire le bilan des résultats obtenus ;
- de se préparer pour organiser, écrire, réaliser un schéma au tableau.

Pour la partie travaux pratiques, le jury conseille aux candidats :

- de maîtriser l'utilisation des outils de mesure et de contrôle ;
- de focaliser leur action sur la démarche de diagnostic, plutôt que sur la réparation ;

- d'identifier les étapes d'une démarche professionnelle de maintenance ;
- de recenser les savoirs et compétences mobilisés en vue d'une exploitation pédagogique ;
- de synthétiser sa démarche professionnelle pour rendre compte de son action à l'oral.

Il s'agit pour le candidat de mettre en avant ses connaissances disciplinaires et compétences professionnelles appliquées à une démarche de diagnostic. Il appartient au candidat de demander au jury l'outillage qu'il juge nécessaire pour conduire son diagnostic.

Pour la partie pédagogique, le jury conseille aux candidats :

- de prendre en compte les connaissances et les compétences supposées acquises pour une séquence présentée au niveau du baccalauréat professionnel ;
- de proposer une séquence pédagogique inductive en appliquant une démarche pédagogique de projet, ou d'investigation ou professionnelle de diagnostic ;
- de ne pas limiter son intervention à une énumération d'objectifs terminaux vagues, mais de définir des tâches ou/et des activités concrètes relatives au TP réalisé en pratique durant la première partie d'épreuve en liaison avec le référentiel d'activités professionnelles ;
- de créer une fiche de déroulement de séance en détaillant les activités de l'élève, les compétences développées et les savoirs associés ;
- de proposer des activités favorisant la réflexion de l'élève par les verbes d'action : préparer, rechercher, construire, interpréter, justifier, exprimer..., plutôt qu'écouter, recopier, participer ;
- de développer et de présenter les contenus de formation à faire acquérir aux élèves. Cet axe est un attendu important qui doit être développé dans le cadre du travail demandé aux candidats. Dans cette partie, le candidat doit choisir judicieusement et mettre en valeur ce que doit retenir l'élève ;
- d'inclure l'usage de l'outil numérique dans les apprentissages ;

Il s'agit pour un candidat de mettre en avant ses qualités d'expertise pédagogiques, sa capacité à s'appuyer sur une action de maintenance pour créer un scénario d'apprentissage.

Si le rapport du jury est consulté, certains candidats expriment ce qu'il devrait faire, sans apporter des éléments factuels d'organisation pédagogique. Si la théorie d'une pédagogie inductive est connue, son exploitation pédagogique se doit d'être maîtrisée. La capacité à justifier et expliciter ses choix pédagogiques est primordiale.

5. Exemple de situation d'évaluation relative à l'épreuve d'admission

Concours interne

CAPLP et CAER-CAPLP

Génie Mécanique

Maintenance des véhicules, machines agricoles et engins de chantier

SESSION 2017

Exemple de SUJET

Épreuve d'admission

Partie mise en œuvre : DIAGNOSTIC / INTERVENTION

Nom du candidat :

Prénom :

Rappel : L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Mise en situation / Conditions de réalisation

1. Support et description de la panne :

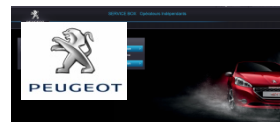
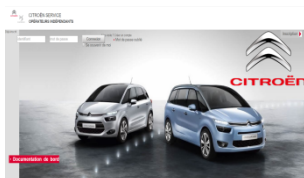


Symptôme client



2. Documentation et matériel mis à disposition :

- ✓ Documentation constructeur en ligne, documentation générique, documentation papier



- ✓ Caisse à outils, appareils de diagnostic, appareils de mesure spécifiques, multimètre, oscilloscope,...



Mise en situation professionnelle :

Vous êtes affecté dans un établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique composée de trois enseignants de maintenance et d'un professeur de construction mécanique. Le plateau technique est doté de 10 véhicules ou matériels similaires au votre, l'ensemble de l'outillage, la documentation technique et une tablette connectée par élève.

En vous appuyant sur vos travaux réalisés durant l'épreuve pratique, vous devez proposer une séquence pédagogique pour un groupe de 12 élèves de terminale baccalauréat professionnel en atelier.

Vous présenterez la trame d'une séance de 4 heures permettant de développer des compétences choisies.

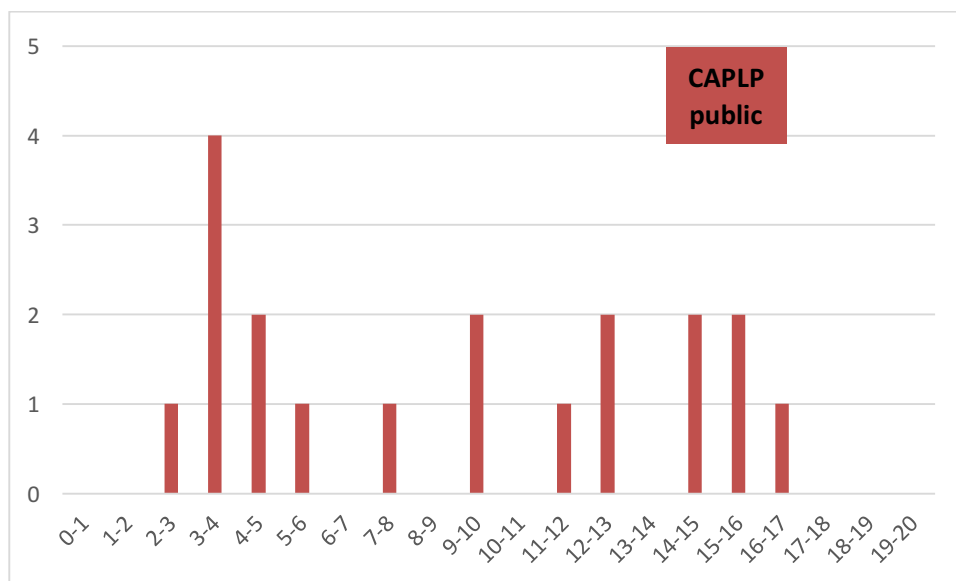
Durant la soutenance, vous justifierez vos choix pédagogiques et préciserez les processus d'apprentissage qui favorisent le développement des compétences et l'acquisition des savoirs.

Durant la présentation orale, vous utiliserez l'outil numérique ET le tableau traditionnel.

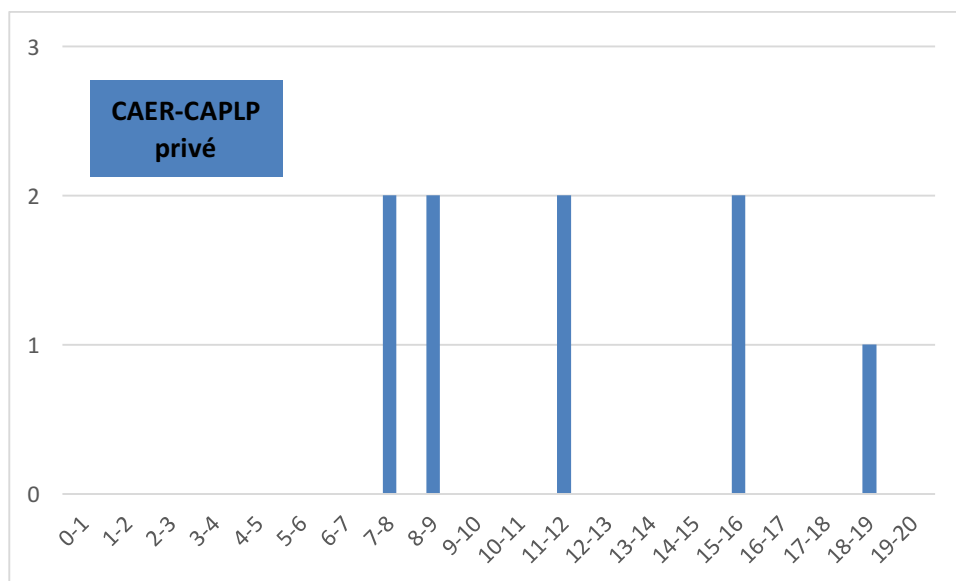
L'ensemble des brouillons et documents de travail créés durant l'épreuve d'admission seront joints au dossier.

6. Résultats

Histogramme pour l'épreuve d'admission au CAPLP public :



Notes obtenues au CAER-CAPLP privé interne à l'épreuve d'admission :



Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République

Lors des épreuves d'admission, le jury évalue la capacité du candidat à agir en agent du service public d'éducation, en vérifiant qu'il intègre dans l'organisation de son enseignement :

- la conception des apprentissages des élèves en fonction de leurs besoins personnels ;
- la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier et la connaissance réfléchie des contextes associés ;
- le fonctionnement des différentes entités éducatives existant au sein de la société et d'un EPLE (institution scolaire, établissement, classe, équipe éducative...);
- les valeurs portées par l'Éducation nationale, dont celles de la République.

Le candidat doit prendre en compte ces exigences dans la conception des séquences pédagogiques présentées au jury. Il s'agit de faire acquérir, à l'élève, des compétences alliant des connaissances scientifiques et technologiques et des savoir-faire associés, mais également d'installer des comportements responsables et respectueux des valeurs républicaines.

Cet objectif exigeant induit une posture réflexive du candidat lors de la préparation et de la présentation d'une séquence pédagogique. En particulier, les stratégies pédagogiques proposées devront permettre d'atteindre l'objectif de formation visé dans le cadre de « l'école inclusive ». Il est indispensable de donner du sens aux enseignements en ne les déconnectant pas d'un contexte sociétal identifiable. Cela doit contribuer à convaincre les élèves du bien-fondé des valeurs républicaines et à se les approprier. L'éducation aux valeurs républicaines doit conduire à adopter des démarches pédagogiques spécifiques, variées et adaptées. Il s'agit en particulier de doter chaque futur citoyen d'une culture faisant de lui un acteur éclairé et responsable de l'usage des technologies et des enjeux éthiques associés. À dessein, il est nécessaire de lui faire acquérir des comportements fondateurs de sa réussite personnelle et le conduire à penser et construire son rapport au monde. Les modalités pédagogiques, déployées en sciences industrielles de l'ingénieur, sont nombreuses et sont autant d'opportunités offertes à l'enseignant pour apprendre aux élèves :

- à travailler en équipe et coopérer à la réussite d'un projet ;
- à assumer une responsabilité individuelle et collective ;
- à travailler en groupe à l'émergence et à la sélection d'idées issues d'un débat et donc favoriser le respect de l'altérité ;
- à développer des compétences relationnelles en lui permettant de savoir communiquer une idée personnelle ou porter la parole d'un groupe ;
- à comprendre les références et besoins divers qui ont conduit à la création d'objets ou de systèmes à partir de l'analyse des « modes », des normes, des lois... ;
- à différencier, par le déploiement de démarches rigoureuses, ce qui relève des sciences et de la connaissance de ce qui relève des opinions et des croyances. L'observation de systèmes réels, l'analyse de leur comportement, de la construction ou de l'utilisation de modèles multi physiques participent à cet objectif ;
- à observer les faits et situations divers suivant une approche systémique et rationnelle ;
- à adopter un positionnement citoyen assumé au sein de la société en ayant une connaissance approfondie de ses enjeux au sens du développement durable. L'impact environnemental, les coûts énergétiques, de transformation et de transport, la durée de vie des produits et leur recyclage, sont des marqueurs associés à privilégier ;
- à réfléchir collectivement à son environnement, aux usages sociaux des objets et aux conséquences induites ;
- à comprendre les enjeux sociétaux liés au respect de l'égalité républicaine entre hommes et femmes ;
- ...

Ces différentes approches permettent d'évaluer la posture du candidat par rapport au besoin de transmettre les valeurs et les principes de la République à l'école. La dimension civique de l'enseignement doit être explicite.

Ressources pour une préparation au concours

Pour prendre en compte la dimension du métier d'enseignant et développer ses compétences pédagogiques, les candidats peuvent s'appuyer sur différents textes réglementaires et ressources disponibles :

- Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation
<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>
- Le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques CANOPÉ – éducation et société
<https://www.reseau-canope.fr/>
- Le MOOC de formation « apprendre et enseigner avec les sciences cognitives »
<http://sciences-cognitives.fr/>
- Les ressources pédagogiques du Portail National de Ressources, Eduscol STI, dans le domaine de la maintenance des véhicules et des matériels
http://eduscol.education.fr/sti/ressources_pedagogiques
- le parcours citoyen et les valeurs républicaines à l'école
<http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html>
- les programmes d'enseignement moral et civique
<http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Eduscol – sur la laïcité
<http://eduscol.education.fr/cid78495/la-laicite-a-l-ecole.html>
- le parcours avenir
<http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>
- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
<http://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>